

# SNUipp-FSU 94

Maison Départementale des Syndicats  
11-13 Rue des Archives  
94000 CRETEIL

## Déclaration CTSD du 18 Février 2013

Après la grève historique du 12 Février dernier, où près de 90% d'enseignants ont manifesté leur opposition et le rejet massif de la réforme et du décret d'application sur les rythmes scolaires, nous sommes invités aujourd'hui à examiner les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2013.

La politique de suppressions massives de postes toutes les années précédentes a considérablement mis à mal les écoles, en particulier dans notre département où des écoles situées dans des secteurs difficiles ont cumulé toutes les mesures : sureffectifs, suppression de RASED, voir de moyen supplémentaire, retard de la scolarisation en maternelle.....

Février 2013, la plupart des circonscriptions se trouvent aujourd'hui en manque cruel de remplaçants ; pour certaines, cette situation n'est pas due au pic annuel d'épidémies puisque cette pénurie subsiste depuis le début de l'année, malgré le recrutement de personnels contractuels. Les conditions de travail et d'étude pour les élèves s'en ressentent et continuent à se dégrader, ne permettant plus véritablement à l'école d'assurer un minimum d'enseignement à tous ses élèves. Avec la dotation positive de 120 postes pour notre département, il est mis à terme à la saignée mais le nombre d'élèves augmentant encore cette année, ce n'est qu'avec une politique de dotation positive conséquente sur plusieurs années que les effets pourront être réellement mesurés dans les écoles.

Quelques remarques concernant les mesures que vous envisagez pour la rentrée scolaire 2013 ;

- Postes classes pour l'accueil des moins de 3 ans : le SNUipp-FSU a toujours revendiqué la possibilité d'accueillir des élèves de moins de 3 ans pour les familles qui souhaitent les scolariser. En réduisant ces mesures à 4 ouvertures réelles et en ne fermant pas 12 classes de maternelles, l'accueil pourra être effectivement amélioré dans onze communes du département, mais qu'en sera-t-il dans les autres où l'accueil des élèves plus âgés est parfois encore difficile à assurer ?

Nous nous interrogeons sur les conditions de scolarisation de ces élèves : scolariser un jeune élève en maternelle nécessite souvent de travailler au-delà du court terme qu'est une année. Lui transmettre des repères (lieux, environnement, temps, adultes, élèves.....) et l'aider à évoluer sur le long terme en modifiant ces repères est un travail qui dure toute la scolarité de maternelle et qui demande pour l'élève un investissement important. C'est la raison pour laquelle, plutôt qu'un pôle pour l'accueil de moins de 3 ans dans une école de la ville ou d'une autre ville voisine, il serait préférable que chaque école soit en mesure d'assurer l'accueil des élèves de son secteur avec l'aide nécessaire pour permettre aux collègues d'accueillir ces élèves. Il est dommage en effet que les suppressions de postes des années précédentes se soient traduites par la quasi-disparition de la scolarisation des plus jeunes enfants et la suppression de la formation initiale et continue, entraînant du même coup une perte définitive de savoir faire élaborés au fil des années dans notre département.

- Elèves en difficulté scolaire : depuis la suppression d'une grande partie des postes de RASED,

les équipes sont toujours aussi démunies pour aider les élèves en grande difficulté scolaire : plus personne pour analyser les difficultés scolaires et y remédier alors que nous nous avons des personnels qualifiés pour répondre à ces besoins. Les années passent et aucune solution pour ces élèves qui se trouvent définitivement en échec scolaire. Quel avenir pour ces élèves ?

Il est dramatique de persister dans ces choix en supprimant les postes de CLAD qui étaient aussi des postes spécialisés : l'ouverture d'une poste d'enseignant supplémentaire ne répond pas à la même demande.

Le choix de continuer à fermer des postes spécialisés où l'enseignant a appris à repérer, analyser et traiter particulièrement la difficulté scolaire ne permettra plus d'aider ces élèves aussi efficacement.

- Classes d'Initiation et Unités Pédagogiques pour élèves allophones arrivants : la transformation de 8 classes en postes mobiles rattachés à la circonscription laisse craindre un émiettement de moyens et il sera difficile au titulaire du poste d'engager avec les équipes des différentes écoles concernées un travail de suivi aussi régulier.

Nous prenons acte de la création de la création des 22 postes de remplacement mais suffiront-ils à couvrir les besoins ? Les disparités de remplacement entre circonscriptions nécessiteraient sans doute la création de postes ZIL supplémentaires.

Evolution des écoles : un certain nombre de mesures sont proposées sans qu'elles soient le fruit d'une véritable concertation entre les municipalités et les équipes des enseignants qui découvrent les mesures proposées : qu'il s'agisse d'une fusion d'écoles (ex Marolles où il n'y a pas d'avis favorable des Conseils d'écoles des 2 écoles concernées) ou d'un transfert de postes (comme les écoles de Fresnes où les collègues attendent des réponses à leurs nombreuses questions)

Nouveaux postes : l'appellation de nouveaux postes, qu'il s'agisse de l'accueil des moins de 3 ans ou du plus de maîtres que de classes ne doit pas conduire à augmenter le nombre de postes à profil contre lesquels le SNUipp-FSU s'est toujours opposé et à détourner les règles de fonctionnement d'une école où c'est bien le Conseil des Maîtres de prérentrée qui organise la structure pédagogique et l'attribution des classes.